

Le 29 mai 2012

Objet : lettre aux candidats aux élections législatives
dans les circonscriptions des Pays Grassois et Cannois.

Madame, Monsieur,

Vous avez récemment reçu un courrier émanant du Forum 06 des déchets qui portait sur la politique des déchets dans notre département, nous soutenons la démarche départementale de ce Forum et dans ce cadre nous souhaitons connaître votre avis sur les aspects locaux de cette politique des déchets.

ASSOCIATIONS
MEMBRES
DE LA FEDERATION

Le 13 janvier dernier, le comité technique du SIVADES a autorisé le Président du SIVADES à lancer les appels à projet pour la construction d'un Centre de Valorisation Organique à Cannes et d'un Centre de Valorisation énergétique à Grasse.

Grassenvironnement

Pour nous, l'incinération des déchets n'est pas une solution.

- Le coût pour la collectivité (et le contribuable) est exorbitant

L'ensemble CVO-incinérateur est évalué à 115 millions d'euros, l'incinérateur à lui seul (et s'il est limité à une capacité de 50 000T/an) coûterait 60 millions d'euros .

Association des trois chemins

- C'est une solution industrielle, lourde, sans évolution possible, figée pour 30 ans.

L'incinérateur n'incitera pas à réduire les déchets, au contraire, sa capacité imposerait d'en produire toujours plus pour l'alimenter.

Protégeons les Roumigières

- L'impact sanitaire et environnemental est important :

Une tonne brûlée produit 850 kg de CO2 (effet de serre)

Dioxines et REFIOM, seraient au rendez-vous de l'incinérateur

Association des Ribes

Le CVO adopté par le SIVADES n'est pas plus pertinent :

- il s'agit de composter des ordures collectées en mélange après un tri mécano biologique.

Association de la voie des CP de S^{te}-Anne et S^t-François

Or les composts issus de ces usines n'atteignent que très rarement la norme sur les amendements organiques (NFU 44051), à respecter depuis le 1er mars 2009 : présence d'ETM (éléments Traces Métalliques) débris de piles et déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) collectés en mélange.

Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement FARE-Sud

- La localisation séparée du CVO et du CVE est une erreur :

Elle entraînerait des navettes incessantes de camions entre Cannes et Grasse dont le coût ne sera pas négligeable.

Il faut aussi évoquer l'impact de ces navettes en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Un projet alternatif à celui adopté par le SIVADES existe, c'est une proposition complète de gestion des déchets, depuis la réduction à la source jusqu'au traitement, sans incinération en passant par un recyclage systématique.

Le SIVADES a accepté d'expertiser cette alternative.

Arguant le résultat négatif de cette expertise, le Comité technique du SIVADES a pris sa décision.

Or l'analyse produite par le bureau d'études missionné par le SIVADES a dénaturé la proposition alternative au point de lui faire dire le contraire de ce qu'elle contient afin de pouvoir rejeter les modalités de mise en œuvre que nous proposons.

.../...

C'est pourquoi les recours déposés devant le tribunal administratif contre la décision du SIVADES ont été maintenus.

Nous tenons en outre à vous faire savoir que la pétition en ligne consultable sur le site <http://www.grasse-sans-incinerateur.fr/> a recueilli 4.798 signatures à ce jour, le libellé de cette pétition est le suivant :

**« Non à l'incinérateur, ici ou ailleurs ! Pensons à nos enfants !
Oui à des solutions écologiques et durables ! »**

Ce courrier ne rend compte que de quelques éléments de notre réflexion parmi bien d'autres, afin d'attirer votre attention sur ce sujet sans pour autant monopoliser trop longtemps votre attention dans une période qui requiert de votre part une attention de tous les instants.

Nous espérons vivement que vous serez sensibles à nos préoccupations, votre position sur cette problématique nous intéresse (ainsi que nos adhérents), nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous la faire connaître avant le 6 juin prochain.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération : Le Président

R Gaymard